

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1213

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 8

À l'alinéa 13, après chaque occurrence du mot :

« navire »,

insérer les mots :

« ou bateau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.